

*Initiatives parlementaires*

aéronautique qui confèrera des pouvoirs accrus aux inspecteurs de l'aviation.

La question est de savoir si l'on en fait assez. En fait-on jamais assez en matière de sécurité aérienne? J'ignore ce que nous pouvons faire ou jusqu'où nous pouvons aller pour assurer un maximum de sécurité. On n'en fait probablement jamais assez. Il faudra toujours investir dans la sécurité des transports aériens. Je ne crois pas que les contribuables canadiens s'y opposeront.

Pour revenir à l'objet du présent débat, il faut renforcer ce point. À un moment donné, le gouvernement fédéral doit admettre qu'on a parfaitement raison. Il devra peut-être consacrer davantage de ressources financières à la solution du problème de la sécurité aérienne et s'assurer que les normes canadiennes à cet égard sont absolument les plus élevées au monde.

Plus que toute autre chose, je tiens à signaler cet après-midi que l'industrie aéronautique canadienne possède une excellente fiche dans le domaine de la sécurité. Je ne veux pas que certaines statistiques nous le fassent oublier. Depuis 1985-1986, les catastrophes aériennes ont diminué de 35 p. 100. C'est beaucoup, je crois. Je ne veux pas que les Canadiens l'oublient. C'est très important. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas faire mieux encore, car je crois que c'est possible. Compte tenu de la façon dont le gouvernement va donner suite au rapport du juge Moshansky, le nombre de catastrophes aériennes va diminuer encore considérablement dans les prochaines années.

• (1540)

Quand nous achetons des billets et quand nous embarquons dans un avion, nous pouvons être tranquilles, car nous savons que nous sommes en sécurité. Les statistiques le montrent clairement. Je ne voudrais pas qu'on leur fasse dire autre chose aujourd'hui.

Le gouvernement a réagi. Il continue d'ailleurs de le faire. Certaines suggestions sont venues de l'autre côté de la Chambre. Des paroles, parfois très dures, ont été prononcées par l'opposition. Il est arrivé que le ministre soit mis sur la sellette. Quand on est ministre, il faut s'attendre à cela. Il faut réagir. C'est ce qu'il a fait.

Tous les Canadiens peuvent être fiers de l'industrie, et nous pouvons être fiers de la façon dont le ministre a répondu à la tragédie aérienne survenue à Dryden, il y a deux ans.

[Français]

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier mon collègue de York-Ouest pour avoir présenté cette motion.

[Traduction]

Le député de York-Ouest est l'ancien critique de notre parti en matière de transports. Comme successeur, je dois dire humblement que, malgré ma taille, il me sera très difficile d'être à sa hauteur. C'est la première fois que je mentionne ma taille à la Chambre.

Avant d'aborder le véritable sujet de mon intervention, soit le rapport sur l'accident de Dryden, permettez-moi d'abord de répondre brièvement aux observations du député de Thunder Bay—Atikokan qui, au nom du Nouveau Parti démocratique, a tenté de placer le verdict de ce rapport, qui pointe du doigt les politiques conjuguées de déréglementation et de réduction de la dette du gouvernement conservateur, dans la même catégorie que le processus de libéralisation entamé par le ministre des Transports de l'ancien gouvernement libéral.

En passant, on remarque que, lorsque les néo-démocrates parlent de concurrence, ils l'associent uniquement au qualificatif impitoyable. Pour le NPD, la concurrence est toujours impitoyable. Les néo-démocrates s'y connaissent si peu en affaires qu'encore aujourd'hui, mon collègue de Kingston et les Îles a signalé qu'on appelle maintenant le premier ministre de l'Ontario, Buffalo Bob, car il fait davantage pour stimuler l'économie de Buffalo, dans l'État de New York, que qui que ce soit d'autre depuis de nombreuses années. Le fait que le NPD ne comprenne pas la différence entre la libéralisation du transport aérien et le régime de déréglementation mis en oeuvre en 1985, ne devrait pas nous surprendre.

Cela m'amène à parler brièvement de l'enquête sur l'écrasement de Dryden, ainsi que du rapport qui a été déposé hier à la Chambre des communes et que nous a transmis le ministre des Transports. Je voudrais revenir sur certaines des observations du député de Cumberland—Colchester. Il a souligné que le transport aérien au Canada était sûr. Relativement aux questions posées par notre parti, nous nous sommes engagés totalement à nous pencher sur la réponse du gouvernement au rapport et sur son bilan en ce qui concerne toutes ces questions durant la période étudiée par le commissaire.

Je voudrais souligner que nous avons commencé à interroger le ministre au sujet de ce rapport en signalant à la Chambre et aux Canadiens que le juge Moshansky a dit que bon nombre des problèmes qui ont été signalés au cours de son enquête et qui sont mentionnés dans son